



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GASTINS DU 1er DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le premier décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Arnaud POMMIER, Maire.

Selon l'article L.2121-18 du CGCT, cette réunion s'est déroulée à huis clos, pour des raisons sanitaires,

Étaient présents : Mesdames Agnès GUERIN, Nathalie CHERTEMPS-PEREZ, Natalia JACINTO, Axelle LAHCEN, Karine ROUVILLE, Messieurs Arnaud POMMIER, Gilles BOUDOT, Olivier DORMOIS, Guillaume DELOISON, Antoine FOUILLIARD, Gautier DE PREAUMONT, Yohann DELAMARE, Yann GUERIN et David RONSSE.

Était absent excusé : M. Fabian CORRION → pouvoir à M. Arnaud POMMIER

Secrétaire de séance : Madame Agnès GUERIN

Mme Agnès GUERIN donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion du 9 juillet 2020, qui est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents.

Modification de l'ordre du jour :

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : n°56-20 : Modification des membres de la commission communale Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'ajout de la délibération N°56-20, à l'ordre du jour.

DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 22-20 du Conseil Municipal de la Commune de Gastins en date du 2 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DEC-04-20 du 9/10/2020 : Signature du devis des travaux de menuiserie de la maison du Foyer, pour un montant de 1 076.00 € HT.

DEC-05-20 du 15/10/2020 : Signature du devis des mobiliers de l'école, pour un montant de 1 325.60 € HT.

DEC-06-20 du 15/10/2020 : Signature du devis informatique de la mairie, pour un montant de 4 980.00 € HT

DEC-07-20 du 15/10/2020 : Signature du devis pour le mobilier du restaurant scolaire, pour un montant de 855.00 € HT.

DEC-08-20 du 27/10/2020 : Signature du contrat annuel de dératisation du bâtiment périscolaire, pour un montant de 446.60 € HT.

DEC-09-20 du 29/11/2020 : Signature du devis de deux vitrines d'affichage, pour un montant de 419.00 € HT.

DEC-10-20 du 5/11/2020 : Signature du devis de la mission géomètre du bâtiment périscolaire, pour un montant de 3 825.00 € HT.

DEC-11-20 du 5/11/2020 : Signature du devis de la mission G2PRO du bâtiment périscolaire, pour un montant de 3 918.00 € HT.

DEC-12-20 du 5/11/2020 : Signature du devis de la mission d'études thermiques du bâtiment périscolaire, pour un montant de 640.00 € HT.

DEC-13-20 du 5/11/2020 : Signature du devis de la mission du bureau de contrôle du bâtiment périscolaire, pour un montant de 7 320.00 € HT.

DEC-14-20 du 5/11/2020 : Signature du devis de la mission CSPS du bâtiment périscolaire, pour un montant de 5 120.00 € HT.

ORDRE DU JOUR

48-20 : DELIBERATION DE LA DEMANDE DE DETR 2021 AUPRES DE LA PREFECTURE PROJET DE LA CREATION D'UN PARKING PLACE DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 4 contres et une abstention, décide de reporter ce projet.

49-20 : DELIBERATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2021.

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que suite aux études liées à la reconstruction de la station d'épuration et la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, il convient de faire un réajustement de la surtaxe communale de l'assainissement collectif, pour pallier aux dépenses liées au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, souhaite effectuer un lissage sur 2 années (2021 et 2022), pour obtenir une augmentation totale de +1.86€ H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Vu la délibération n° 59-16 du 1^{er} décembre 2016, portant sur la délégation de la gestion du service public de l'assainissement collectif à la société VEOLIA-EAU,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'augmenter la surtaxe communale de l'assainissement collectif, à compter de l'année 2021,
- Fixe la surtaxe communale sur le prix de vente de l'eau, au montant de 1.43€ HT/m³.

50-20 : DELIBERATION DE LA SURTAXE DE L'EAU 2021.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de se positionner sur la surtaxe communale d'eau potable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,

Vu la délibération n° 58-16 du 1^{er} décembre 2016, portant sur la délégation de la gestion du service public de l'eau potable à la société VEOLIA-EAU,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir la surtaxe communale d'eau potable, à compter de l'année 2021,
- Fixe la surtaxe communale sur le prix de vente de l'eau, au montant de 0.80 € HT/m³.

51-20 : DELIBERATION DES REMBOURSEMENTS DE LOCATIONS DU FOYER RURAL ANNULEES SUITE AU COVID.

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la période du Covid les locations ont dû être annulées pour des raisons de mesure sanitaire.

Vu les demandes de remboursements des locataires louant la salle sur la période de 16/03/2020 au 31/12/2020 et qui ne souhaitent pas reporter leurs locations en 2021.

M. le Maire propose le remboursement sur le budget 2021 pour le montant qui s'élève à 695.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide des remboursements des locations du Foyer Rural pour la période du 16 mars au 31 décembre 2020 aux demandes des locataires qui ne souhaitent pas reporter leurs fêtes en 2021.

52-20 : DELIBERATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES COURS DE PISCINE DE L'ECOLE 2020-2021.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour une participation financière aux cours et transports des séances de piscine pour les élèves de l'école de Gastins, pour l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable à prendre en charge les frais de séances de piscine pour les élèves de l'école de Gastins, pour le 3^{ème} trimestre scolaire 2020-2021, pour un montant de 1 790.00€.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

53-20 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET GENERAL.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget du service général, de l'exercice 2020.

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Investissement	Dépense	21	21571	Matériel roulant	350.00
Total					350.00€

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Investissement	Dépense	21	21578	Autre Matériel et outillage de voirie	-350.00€
Total					-350.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les virements de crédits ci-dessus.

54-20 : DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET GENERAL.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, de procéder aux virements de crédits, du budget du service général, de l'exercice 2020.

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Fonctionnement	Dépense	012	64168	Autres emplois d'insertion	2 200.00€
Fonctionnement	Dépense	012	6455	Cotisation pour assurance du personnel	5 000.00€
Total					7 200.00€

Section	Sens	Chapitre	Article	Désignation	Montant
Fonctionnement	Dépense	011	615221	Bâtiments Publics	-5 000.00€
Fonctionnement	Dépense	012	64313	Personnel non titulaire	-2 200.00€
Total					- 7 200.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les virements de crédits ci-dessus.

55-20 : DELIBERATION DE LA DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS.

M. le Maire explique au Conseil Municipal, qu'une mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité a été instaurée en 2017.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de la mise en œuvre,

Vu la délibération n°63-17, portant sur l'adhésion au CNAS considérant le renouvellement des membres du Conseil Municipal depuis les dernières élections municipales, il convient de désigner un correspondant Elu et un correspondant du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Mme Agnès GUERIN, membre de l'organe délibérant, en qualité élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle de CNAS.
- Désigne Mme Valérie TOUSCH, en qualité délégué du personnel.

56-20 : MODIFICATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ENVIRONNEMENT

M. le Maire propose à l'assemblée, de modifier les membres de la commission communale d'Aménagement de l'Espace Environnement, suite à la demande de 2 conseillers municipaux qui souhaitent y participer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22, procède, à l'élection des membres des commissions municipales des différents commissions lesquelles seront chargées pendant la durée du Conseil, d'examiner les questions concernant l'Administration Municipale et de présenter dans le cadre des règles édictées par la législation, les voies et moyens en vue de leurs solutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'ajouter à la commission communale d'Aménagement de l'Espace Environnement les membres suivants :
 - M. Yann GUERIN
 - M. Antoine FOUILLIARD

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Sinistre église : Mme Agnès GUERIN expose l'avancée du dossier.
2. Sinistre cimetière : M. le Maire indique que suite aux dégradations constatées au cimetière, il a mis en place un protocole d'intervention, pour les entreprises des services funéraires intervenantes, il sera annexé au règlement du cimetière.
3. Arbre de Noël : Mmes Agnès GUERIN et Nathalie CHERTEMPS-PEREZ proposent la distribution des cadeaux en calèche pour un montant de location 800.00 € H.T le dimanche 13 décembre 2020. L'ensemble des membres présents accepte cette proposition.

4. Remerciements de la subvention : M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement pour l'attribution de la subvention versée à l'association de l'ADMR.
5. Vœux du Maire : M. le Maire indique qu'il annule les vœux du maire 2021, en raison de la crise sanitaire.
6. Colis des aînés : Mme Agnès GUERIN propose la distribution en même temps que celle des enfants le dimanche 13 décembre 2020, en calèche.
7. Bennes à verres : M. le Maire indique qu'il a constaté des dépôts sauvages devant les bennes à verres.
8. Desherbeur : M. le Maire informe qu'il a proposé à la commission de l'Aménagement de l'Espace et de l'Environnement, un projet d'acquisition d'un desherbeur pour les terrains en cailloux. Des subventions peuvent être sollicitées. Il vous en sera proposé prochainement.
9. Eclairage Public : M. Yann GUERIN indique que les horloges du réseau d'éclairage public ont été réajustées et réparées par M. Y. GUERIN et M.D. RONSSE
10. Billard : M. le Maire indique qu'il a pris contact avec le conservateur du château de Fontainebleau, pour une éventuelle restauration et exposition au château.
11. Horaires de la mairie et de l'Agence postale communale : M. Maire indique qu'après un constat réel, les habitants fréquentent les locaux le samedi matin principalement pour effectuer des retraits de colis ou courriers, mais très rarement pour des démarches administratives mairie. Il précise sa volonté profonde de conserver les services publics de proximité mais de les adapter aux besoins des habitants. Il propose de demander l'avis aux Gastinois par un sondage qui peut être insérer dans le prochain bulletin municipal. L'ensemble des membres présents accepte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à vingt-et-une heure et vingt minutes.

Prénom Nom	Emargement	Prénom Nom	Emargement
Arnaud POMMIER		Fabian CORRION	Absent
Gilles BOUDOT		Gautier DE PREAUMONT	
Olivier DORMOIS		Axelle LAHCEN	
Agnès GUERIN		Karine ROUVILLE	
Guillaume DELOISON		Yohann DELAMARE	
Nathalie CHERTEMPS-PEREZ		Yann GUERIN	
Antoine FOUILLIARD		David RONSSE	
Natalia JACINTO			